

INFOS
CULTURE
CITOYENNETÉ
SOCIÉTÉ
VIE
FOSSOISE

LE NOUVEAU MESSAGER

Belgique - België
P.P. - P.B.
5070 FOSSES-LA-VILLE
BC 107728

Bureau de Dépôt : 5070 Fosses-la-Ville
Agrément n° P911404

MENSUEL D'INFORMATION DE FOSSES-LA-VILLE

Exp. : Centre culturel - rue Donat Masson 22 - 5070 Fosses-la-Ville **Ne paraît pas en juillet et août**

NOVEMBRE 2013 - N° 42 - 1€

42

L'origine de nos communes



LE NOUVEAU MESSAGER

Editeur responsable :

Bernard Michel, Centre culturel de l'Entité fossaise asbl, rue Donat Masson, 22 à 5070 Fosses-la-Ville.

Où trouver

le «Nouveau Messenger»?

Pour Fosses Centre : au Centre culturel, à la Maison du tourisme, à la librairie (rue de Vitival), à la boulangerie Dardenne, au restaurant Le Vin 100, à la chocolaterie Florent.

Pour les villages et hameaux : à la Boulangerie Brachotte (Le Roux), à la station Leruth et chez l'institut esthétique Piquavet (Névremont), à la boulangerie Ernoux (Sart-St-Laurent), à Vitival à la Sandwicherie et à la station service, à l'épicerie de Sart-Eustache.

A quel prix?

1 euro par numéro ou en abonnement de 8 euros pour 10 numéros.

Contact / Abonnements

Par téléphone : 071 71 46 24

Par courrier : Rédaction Nouveau Messenger, rue Donat Masson, 22 à 5070 Fosses-la-Ville

Par courriel : nouveaumessenger.culture@fosses-la-ville.be

Compte : 360-1021574-73

Comité de rédaction

Bernard Michel, Sophie Canard, Leslie Hanus, Jean Romain, Jean-Pierre Romain, Eugène Kubjak, Daniel Piet, Laurence Denis, Michaël Meurant, Pierre-Jean Vandersmissen, Françoise Honnay, Aurélien Huysentruyt.

« Salut! Bois couronnés d'un reste de verdure! Feuillages jaunissants sur les gazons épars! Salut, derniers beaux jours! le deuil de la nature Convient à la douleur et plaît à mes regards! Je suis d'un pas rêveur le sentier solitaire, J'aime à revoir encore, pour la dernière fois, Ce soleil pâlisant, dont la faible lumière Perce à peine à mes pieds l'obscurité des bois ! »

C'est ce qu'écrivait Lamartine en saluant l'arrivée de l'automne. C'est qu'il ne connaissait pas les belles couleurs qui parent d'or et de pourpre le parc du Château Winson où nous avons nos bureaux ! L'automne ne sonne pas la fin de l'été, c'est la saison des métamorphoses de la nature, de l'âme et du cœur, celle où la création prend tout son sens car sous les pétales flétris, sous les feuilles jaunies, la vie s'exalte et s'enthousiasme !

La nature lance une dernière opération de charme avec ses couleurs sans cesse changeantes, ses odeurs bien particulières, avant de se réfugier dans un repos nécessaire après une année aux conditions climatiques souvent imprévisibles.

L'automne est arrivé certes, mais ce n'est pas une raison pour faire grise mine et se morfondre en attendant le retour des beaux jours. Cette saison recèle de nombreux plaisirs, saison que j'affectionne particulièrement pour ses couleurs chaudes et dorées révélées par la nature, la chaleur envahissant à nouveau la maison à l'abri du vent et du froid, le fait de s'installer au coin du feu avec un livre et un thé bien chaud, les maisons qui s'illuminent de lumières éparées à la tombée de la soirée, le plaisir de s'emmitoufler au moindre frisson ... Pour le plaisir aussi de mitonner avec amour de bons petits plats d'automne !

Mesdames, qui dit chute du thermomètre, dit retour de vos petits pulls préférés, de ce petit manteau que vous aimez tant et des collants qui vous font de sublimes gambettes.

Quand vous sortirez dans votre tenue de fashionista, n'hésitez pas à lever le nez et à admirer les couleurs chatoyantes des arbres et de la lumière autour de vous. Car si l'érable porte un foulard plus joyeux et si la prairie a revêtu sa robe écarlate, pour ne pas être démodée, parez-vous, vous aussi, de belles et éclatantes couleurs rouge et or !

Cette saison est propice aussi au cocooning... prélasser vous sans culpabilité aucune dans de bons bains chauds et abusez des gels douches et boules de bains aux senteurs exotiques qui créeront un parfum d'évasion dans votre salle de bain.

Et, en fin d'après-midi, quand la lumière décline, pourquoi ne pas mettre un peu de douceur dans votre journée en vous mitonnant de délicieux chocolats chauds ?

Des petites choses simples et gourmandes qui font du bien au corps et au moral... Alors profitons-en...

■ Brigitte Romain

Bonjour, Mr. le Commissaire



Commissaire divisionnaire depuis 2001, Jean-Louis Galetta est le boss de notre police. Nous l'avons rencontré.



Daniel Piet : Jean-Louis, peux-tu nous donner ton parcours scolaire ?

Jean-Louis Galetta : Tout a commencé en 1961 à l'Ecole St Aubain à Namur, suivie de St Joseph à Jambes. J'entrai à l'Ecole Royale de Gendarmerie en 1974. Je fus gendarme à Charleroi en 1979. En 2001, naissance de la police fédérale où je fus nommé officier de gendarmerie. Et je suis commissaire et Chef de Corps de la zone de Police Entre Sambre & Meuse depuis 2001.

D.P. : Comment devient-on inspecteur de police ?

JLG : C'est un parcours difficile. A 18 ans, humanités terminées, on entre à l'Académie de police où on reçoit un enseignement pas piqué des vers. Et des tests physiques pas faciles à réussir. La preuve : seuls 8 % des candidats vont jusqu'au bout de la formation !

D.P. : Quel est l'effectif de la Zone que tu diriges ?

JLG : Il y a 95 membres du personnel ; il en manque 30. Il y a 50 inspecteurs de police. Et des agents de quartier qui passent régulièrement.

D.P. : Fosses est-elle difficile à gérer ?

JLG : Non. Pas plus difficile qu'une autre entité. Le malheur, c'est qu'il n'y a plus de vie dans le

centre de Fosses. Il n'y a pas moyen d'y prendre un verre entre copains. Pourtant, il y a à Fosses des immeubles dont l'architecture est aussi belle qu'à Durbuy. Mais il faut bien reconnaître que Fosses se désertifie.

D.P. : On dit qu'il y a des dealers dans les ruelles du centre-ville et au parking des Tanneries...

JLG : ... S'il n'y avait que là !!

D.P. : Que peut faire la police ?

JLG : Dresser un P.V. On ne peut tout de même pas enfermer les délinquants éternellement. Pour les incivilités (par exemple : uriner en rue), on n'a pas beaucoup le temps ni les moyens d'y regarder... Je regrette la suppression de la surveillance par caméras, dont les photos aboutissaient à l'Hôtel de Ville. Les propriétaires des immeubles étaient pourtant demandeurs. Mais pour raison financière...

D.P. : Et la circulation ?

JLG : Je ne serais pas contre que l'on remette des feux au-dessus de la rue de Vitriaval. C'est parfois une calamité pour pouvoir déboucher dans l'Avenue Albert 1er. Pour la place du Marché, je serais pour la circulation jusqu'à 10 heures du matin. La place deviendrait un semi-piétonnier avec terrasses...

D.P. Et la zone bleue dans le centre de Fosses ?

JLG : Je ne suis pas au courant

D.P. : On a récemment enlevé les panneaux signalant la zone bleue rue du Postil, des Egalots, du Marché, Delmotte, et rue de Vitriaval.

JLG : Je ne suis pas au courant

D.P. : Passons à autre chose : le Collège de Police

JLG : Oui, les 4 bourgmestres et le chef de zone se réunissent tous les 15 jours. Ils déterminent la politique à suivre. Il y a aussi le Conseil de Police (avec 17 représentants des communes) qui cherche les moyens pour appliquer cette politique. En ce qui concerne la réforme de la police, je voudrais souligner ceci : auparavant la police était présente en journée et la gendarmerie patrouillait la nuit. Aujourd'hui, avec un budget réduit, la police doit tenir 24 h sur 24. Il y a un problème d'effectifs. Je sais que la population souhaiterait une police plus présente...

D.P. : As-tu un souhait bien particulier ?

JLG : Oui, avant de partir à la retraite, je souhaiterais offrir un pot à mes collaborateurs à une terrasse de la Place du Marché... Mais...

D.P. : Merci Jean-Louis. Et bon vent...

■ Propos recueillis par Daniel Piet



Place aux enfants, apprentissage et convivialité !



« Donc vous êtes ici dans la zone de Police de l'Entre-Sambre et Meuse. Dont font partie de cette zone, les communes de Fosses, de Mettet et de Profondeville. A côté de nous, il y a Floreffe et Samson et parfois nous sommes amenés à aller en renfort les aider. Ici vous voyez ce qu'on appelle des véhicules banalisés, que nous venons d'acquérir. Là, vous voyez les combis pour les équipes d'intervention... » Très avenant, l'Inspecteur Lessire se fait le guide du commissariat pendant une après-midi un peu spéciale dédiée aux petits fossis : Place aux enfants. Ce samedi 19 octobre, en effet, une cinquantaine d'enfants escortés par des passe-murailles vont à la rencontre d'une dizaine d'hôtes qui les accueillent chez eux ou sur leur lieu de travail à la découverte de leurs métiers respectifs, ce qui pour certains relève de la véritable passion. Face à l'Inspecteur Lessire, les enfants sont très curieux : « Est-ce que vous avez déjà dû utiliser votre arme ? » « Ça vous arrive souvent de mettre des gens en prison ? » L'occasion pour ce vieux briscard (trente-cinq ans de carrière !) de démystifier son métier : « Oui, ça m'est déjà arrivé d'arrêter des personnes, une dizaine, je crois; et non,

je n'ai jamais dû utiliser mon arme ». Pendant ce temps, au Musée de la Police à Floreffe, d'autres enfants assistent à une simulation de contrôle de police : « Alors, les enfants, si vous devez monter dans le véhicule, par quel côté le ferez vous ? » L'occasion de rappeler quelques consignes de sécurité... Ils pourront même prendre la pause (de circonstance !) et être photographiés dans un vieux cachot, puisqu'avant de devenir un musée, ce lieu était une Gendarmerie.

Au Château Winson, d'autres encore écoutent attentivement Madame Doumont, apicultrice, expliquer





par quels mécanismes les abeilles contribuent à la pollinisation et comment elles fabriquent le miel. Elle est venue avec une ruche dont les abeilles sont malheureusement vouées à mourir : la reine étant morte, les ouvrières se sont mises à pondre des œufs mais ceux-ci n'ont libérés que des abeilles mâles... sacrée nature ! Ailleurs, chez Pivoine et Petits pois, les enfants s'essayent à la confection de petits montages floraux ... un petit souvenir à offrir à maman dès le retour à la maison ! Chez Marzolla, les enfants se mettent à l'ouvrage : ils apprennent à placer des carrelages et chez Chantale (La Chocolaterie Florent) ils mettent carrément la main à la pâte, réalisant des Saint-Nicolas en chocolat ! A la Commune, c'est Bernard Meuter, Bourgmestre faisant fonction ce samedi, qui simule des cérémonies de mariage pour le plus grand plaisir de tous. Voici ce qu'il pense d'une après-midi comme celle-ci : « Place aux enfants est véritablement un

moment privilégié pour les enfants et je pense que pour un pouvoir communal, c'est véritablement le moment où il doit agir : c'est un moment de formation simple et ludique tout autant que pour les adultes. Ça doit être un moment où on partage avec des gens qui se mettent à disposition, et il faut remercier tous les hôtes, de même que les passe-murailles qui emmènent les enfants. Ce moment est un vrai moment de partage et de convivialité et cela manque cruellement dans notre société ». A 17h, avant un verre de l'amitié, tous les groupes s'étaient rassemblés pour assister au travail de désincarcération des pompiers, clôturant cette journée de découverte. Impressionnant !

Au total, une vingtaine de professions ont été présentées aux enfants. Il faut remercier tous les commerçants qui ont gentiment donné de leur temps pour faire partager leur métier, leur vie en quelque sorte, à ces enfants qui seront eux aussi dans quelques années les dépositaires de savoir-faire... et peut-être à leur tour, hôte ou passe-muraille lors d'une future après-midi dédiée à Place aux enfants

■ Michaël Meurant



L'origine de nos communes

Depuis les fusions de 1977, six communes forment l'entité de Fosses-la-Ville. Avant cela, ces communes étaient indépendantes, mais si on remonte dans le temps, c'était dans des régimes différents et même des Etats différents : ainsi Le Roux dépendait du duché de Brabant et Sart-Eustache du comté de Namur, tandis que Fosses, Aisemont, Vitrival et une partie de Sart-Saint-Laurent étaient en Principauté de Liège ! Dans une série d'articles, nous nous proposons de découvrir l'origine de ces communes.

A FOSSES : une longue évolution.

Après la mort de Saint Feuillen, son monastère avait attiré des paysans pour défricher la forêt et cultiver la terre, mais aussi bien vite des commerçants, aubergistes (pour les pèlerins), divers artisans et une petite bourgade s'était ainsi formée. Elle dépendait du comté de Lomme et le Comte s'établit bientôt à Namur.

Vers 890, le monastère des Scots, avec son domaine de Bebrona, est donné à Gisèle, fille de Lothaire II, qui le cède à l'évêque de Liège ; ce qui est confirmé par un acte officiel de l'empereur de Germanie Louis l'Enfant en 907. Le monastère

(sans doute en déclin) est remplacé vers 910 par un Chapitre de 30 chanoines. L'évêque Notger, en 974, entoure ce domaine religieux d'un rempart : ce sera l'encloître du Chapitre ; il reçoit de l'empereur Otton II des « droits régaliens » : imposer des taxes, organiser des marchés, battre monnaie. Il devient ainsi « prince » et son évêché Principauté de Liège avec, dans son territoire, les droits, les revenus et les biens : c'est une « seigneurie banale » qui règle la justice, les « tailles » (taxes foncières), l'ost (armée) et les cours échevinales locales vont s'occuper de la « basse justice » : ventes, bornages, rentes, héritages, litiges divers ; tandis que

Carte de Ferraris
(Carte de Cabinet
des Pays-Bas autrichiens - 1769)

Source : Bibliothèque
numérique de la
Bibliothèque royale
de Belgique.



la « haute cour » jugera les vols, crimes et délits. Le prince-évêque régit la vie locale par l'intermédiaire de son délégué, l'avoué qui, dès 1087 sera un seigneur de Morialmé. Il est chargé de la police et de la sécurité, avec quelques soldats qui se tiennent dans la « Tour Morialmé » dont on voit encore des vestiges dans la ruelle du Château.

Du Xe au XIVe siècle se marque une forte expansion économique et démographique : outre le marché du mardi décidé par Notger, une foire annuelle est accordée en 1086 par Henri de Verdun. Comme la « ville des chanoines », l'avait été grâce à Notger, la « ville des Bourgeois » est ceinte d'un rempart en 1149, par l'évêque Henri de Leez, après l'attaque et le sac de Fosses par le Comte de Namur : Fosses devient une ville forte. Une grande collégiale romane est construite en 1090, ainsi qu'un hôpital. L'essor du commerce suscite la construction d'une halle en 1267.

Vers une démocratie

Dès le XIIe siècle, « les habitants de la bourgade nouvellement entourée de remparts prirent conscience de leur identité et ressentirent le besoin d'un statut juridique particulier » (1). La communauté urbaine revendiqua et acquit progressivement des franchises et privilèges : inviolabilité du domicile, exemptions fiscales, garanties contre des arrestations arbitraires, droits de pacage et de bois, etc. Et dès 1234 se crée une juridiction

nouvelle : l'Echevinage, cour de justice et administrative composée d'un maire ou mayeur, nommé à vie par le Prince-évêque, et de 7 échevins choisis parmi les bourgeois de la ville. Il nous en reste un sceau daté de 1235 (qui a servi de modèle pour les armoiries actuelles de la ville). Outre ses tâches de justice et de gestion communale, il institue une « Table des Pauvres » pour aider les orphelins, les veuves et les infirmes.

Mais en 1302 les Fossois se révoltent contre les chanoines qui font appel à l'évêque ; en punition, la ville perd tous ses privilèges, mais les retrouvera en partie par la « Lettre del Paix » de 1318 et cette date marque vraiment le début d'un régime démocratique : la gestion communale est retirée des attributions de l'Echevinage (qui ne garde que la partie juridique) et confiée à un organisme nouveau, le « Magistrat » (2) représentant toute la communauté locale. En effet, celle-ci, chaque année à la Pentecôte, choisissait 10 de ses membres et les deux qui avaient eu le plus de suffrages devenaient « maîtres » ou bourgmestres (maîtres du bourg) ; un autre vote élisait 10 conseillers communaux appelés « jurés », à raison de deux par quartier ou « mairie » ; et on y ajoutait les deux bourgmestres de l'année précédente pour former ce « conseil communal ».

On avait en effet divisé la commune en 5 « mairies » : le Marché (centre), Leiche (et Saint-Roch),



les Monts (Nèvremont, Aisemont), Bambois, Vitri-
val. Chacune de ces communautés élisait donc
deux représentants au Magistrat, choisis parmi les
gens de métiers et les notables : il fallait être bour-
geois pour être élu . Et précisément leurs attribu-
tions concernaient l'attribution du droit de bour-
geoisie, le maintien de l'ordre, la sécurité, le guet,
les finances, la location des terres communales,
l'entretien des voiries, des bâtiments publics, des
cours d'eau, des fontaines, des viviers et aussi de
la Maladrerie ou léproserie, fondée à la Laide Basse
au XIIe siècle. Le conseil était assisté d'un greffier
(secrétaire), et d'un « valet de ville » aussi « sergent
forestier ». Pour les travaux, on engageait des jour-
naliers ou des artisans locaux.

C'était donc bien de la démocratie directe : « Pour
notre historien national Henri Pirenne, l'organisation
politique de la principauté de Liège est la plus dém-
ocratique que la Belgique ait connue au Moyen
Age » (1). Et ce fut ainsi – ou à peu près – durant
ce qu'on a appelé l'Ancien Régime.

Vint la Révolution française : après divers mouve-
ments d'occupation et de restauration, le régime
français est instauré à partir de 1794 : la principauté
de Liège est supprimée, tous les biens ecclésias-
tiques sont vendus au profit de l'état français et
le pays est réorganisé en départements : Fosses
devient chef-lieu du 6e canton du département
de Sambre-et-Meuse. Et le « Code Napoléon »

réforme la justice et l'administration (2). La com-
munauté nomme un maire, 4 officiers municipaux
(échevins) et 12 notables, plus un greffier, pour
s'occuper des affaires communales. Une gendar-
merie s'installe dans les locaux actuels de Saint-
Martin.

Après la défaite de Waterloo en 1815, notre région
passe en régime des Pays-Bas, on réorganise les
provinces mais l'administration communale ne
change guère. Il en sera de même après la révo-
lution brabançonne de 1830 et la formation de la
Belgique.

Ces principes démocratiques propres à la Princi-
pauté de Liège sont remarquables, surtout pour
leur époque. « Il est piquant de constater que
les principes énoncés dans notre Constitution de
1831 ne sont, au fond, qu'une mise en page d'ins-
titutions démocratiques qui gouvernaient la prin-
cipauté de Liège et la Bonne Ville de Fosses cinq
cents ans auparavant ! » (1).

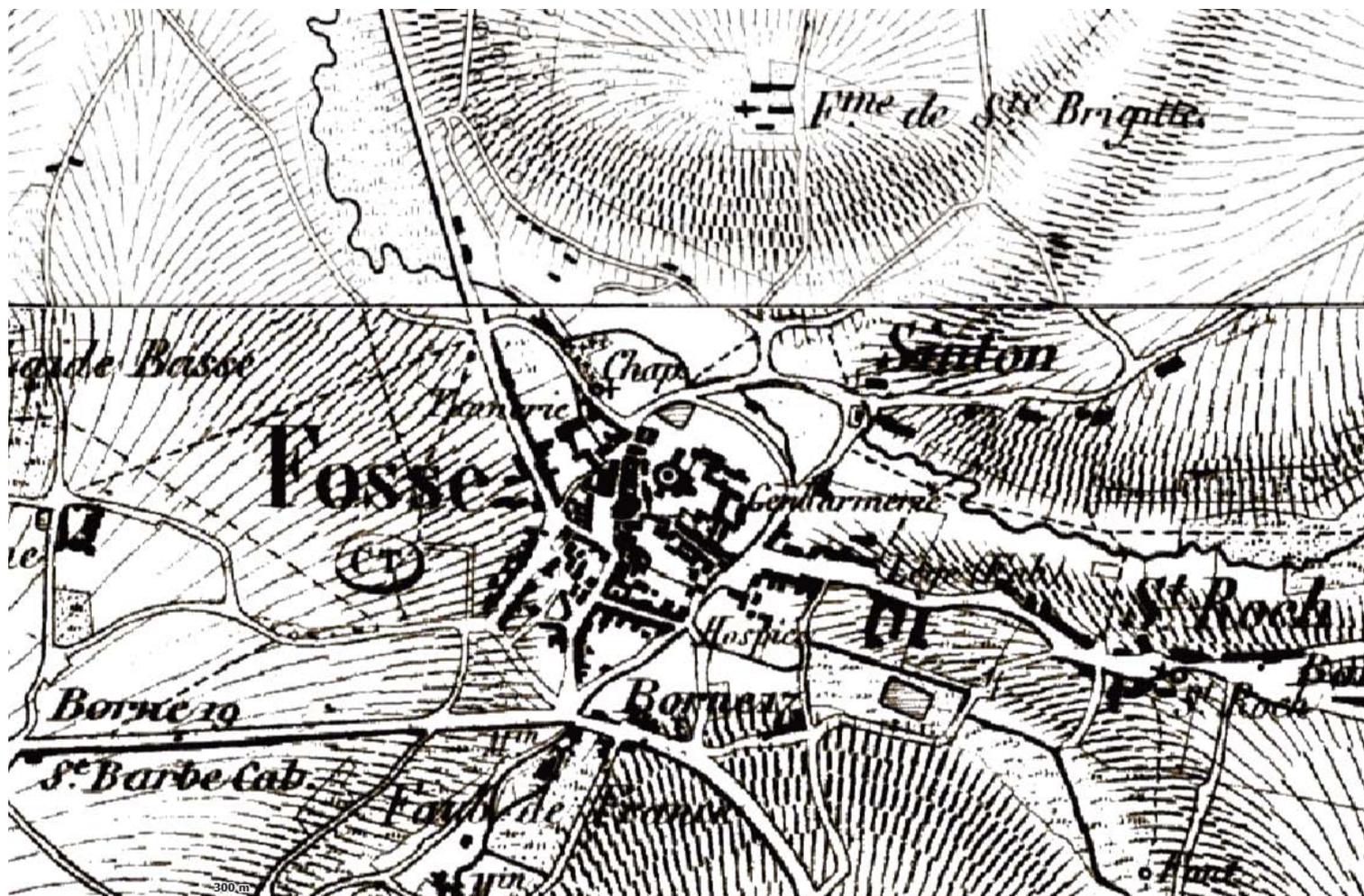
Dans le prochain numéro nous verrons : « Aise-
mont, une naissance aux forceps ».

(1) Jean Lecomte : « L'éveil de la démocratie à Fosses-la-Ville
aux XIIIe et XIVe siècles ».

(2) Il est curieux de constater cette différence dans l'usage
des termes : dans l'Echevinage, la cour de justice parlait de
maire et d'échevins, tandis que le conseil communal d'autre-
fois s'appelait Magistrat et comprenait deux bourgmestres et
des jurés. Le Code Napoléon a inversé ces termes.

■ Jean Romain

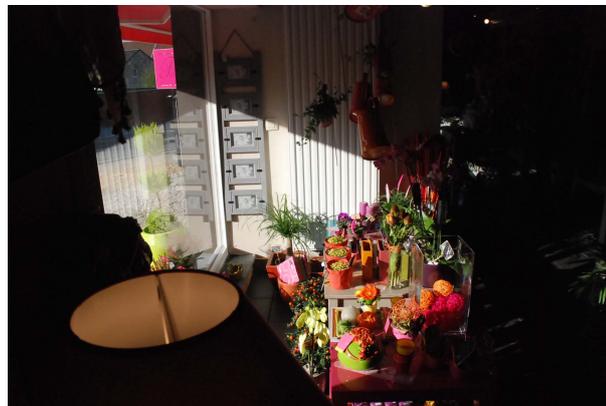
Carte de Vander
Maelen vers 1850
Source :
MRW - DGATLP



Pivoines et petits pois



Depuis ce 1er octobre 2013, le n° 27 de la Route de Bambois à Fosses-la-Ville accueille une nouvelle boutique de fleurs-décoration et articles cadeaux. Rencontre avec cette jeune commerçante pleine d'énergie, Sylvie CHANSON.



Pourquoi avoir choisi d'installer votre commerce à Fosses-la-Ville ?

Mon mari et moi-même sommes originaires de la commune de Fosses-la-Ville. Nous sommes attachés à notre région. Nous nous impliquons beaucoup dans le folklore local. En installant ma boutique à Fosses, je souhaitais m'intégrer encore d'avantage au sein de ma commune.

De quelle formation disposez-vous ?

J'ai suivi un apprentissage de chef d'entreprise en art floral pendant 3 ans à l'IFAPME de Lodelinesart. Durant cette période, je me suis formée au métier chez un patron.

Quel a été votre parcours professionnel jusqu'ici ?

Quand j'ai terminé mes études, j'ai travaillé pendant douze ans comme employée dans le domaine de l'art floral. La décoration et les articles cadeaux sont apparus lors de mes deux dernières expériences professionnelles.

Comment vous est venue l'idée de vous installer à votre compte ?

L'idée a germé pendant 12 ans. J'ai toujours voulu créer ma propre boutique, pour me permettre de me réaliser pleinement au travers de mes créations. Je ne l'aurais jamais fait au début de ma carrière, en ayant que 2-3 années d'expériences, mais avec 12 ans dans le métier, c'est différent.

Le jour où j'ai perdu mon emploi, j'ai saisi l'occasion pour me lancer dans l'aventure.

Etes-vous passée par un organisme pour vous aider à monter votre projet ?

Oui, j'ai reçu l'aide de l'ASBL Job'In à Sambreville. Il s'agit d'un guichet d'entreprise qui aide à la réalisation du projet. J'ai ainsi pu bénéficier du fond

de participation, qui est en quelque sorte un financement avantageux.

Vous êtes ouvert depuis peu, mais comment qualifieriez-vous ces premières semaines d'activités ?

Je les qualifierais de positives, surtout que la période actuelle est plutôt une période creuse pour ce secteur d'activités. Le bouche à oreille commence à bien fonctionner, ainsi que la page facebook.

Pourquoi avoir créé une page Facebook ?

Pour la publicité et son côté pratique. L'information sur Facebook se propage rapidement et la page me permet de publier des photos des nouveaux produits.

Qu'avez-vous envie de communiquer à vos clients ?

Ayant fait l'académie des beaux arts pendant mes humanités, je voulais que mon magasin reflète un esprit artistique et que mes clients y reviennent également pour cela.

Pour le moment j'expose dans la boutique des tableaux et des meubles en carton de deux artistes fossesois. Je souhaite d'ailleurs pouvoir trouver un artisan en fabrication de bijoux pour développer une collaboration.

Un autre souhait en ouvrant cette boutique était de faire en sorte qu'elle soit abordable pour tous. Je veille donc à proposer des articles et des créations à des prix accessibles pour tous les budgets.

Horaires d'ouverture :

Mardi	14h00 à 18h30
Mercredi et jeudi	09h30 à 18h30
Vendredi	09h30 à 19h00
Samedi	09h00 à 19h00
Dimanche	09h30 à 13h00

Marches Mondiales !

Faut-il le rappeler ? Le 05 décembre 2012, la marche St-Feuillen, au même titre que 14 autres marches, était reconnue comme patrimoine oral et immatériel de l'humanité. Hugues Drèze a représenté Fosses avec l'échevin Bernard Meuter pour la reconnaissance UNESCO.



Hugues Drèze
(photo : Christian Devos)

Un petit rappel sur l'évolution du dossier UNESCO pour les marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse...

Hugues Drèze : Début 2008, nous avons reçu une demande de Roland Marchal, ancien bourgmestre de Gerpinnes, qui souhaitait faire reconnaître la Pentecôte de Gerpinnes et qui proposait de rassembler les 5 autres marches reconnues à la Communauté française (St-Roch d'Ham-sur-Heure, St-Roch de Thuin, Notre-Dame de Walcourt, Madeleine de Jumet et St-Feuillen de Fosses). C'est le 11 décembre 2009 que Pierre Arcq, de Jumet, a convoqué tout le monde pour signer un accord commun.

Pour Fosses, Jean Romain a réalisé un dossier de 20 pages répondant ainsi aux différents critères demandés. Il s'agissait d'argumenter les différentes valeurs qui prouvent que l'on rentre parfaitement dans les critères de reconnaissance.

En juin 2012, nous avons appris que 9 autres marches, venaient d'être reconnues par la Communauté française. Il a donc été décidé de les ajouter au dossier commun.

Le dossier est donc parti pour Paris. Le 05 décembre 2012, c'était ok ! Appuyé par la Chine et par Malte paraît-il, va savoir pourquoi ? (rire)

Quelles sont vos impressions sur l'impact de cette reconnaissance dans le milieu des marches ? Qu'est qui a ou va changer dans notre folklore ?

H.D. : Personnellement, j'espère que rien ne changera. Une tradition ne doit pas changer, ça doit continuer. La sauvegarde était une des raisons de ce dossier.

Cela a permis de mieux se connaître avec les autres marches et on se rend compte que l'on rencontre les mêmes difficultés (sécurité, ...).

A part ça, c'est juste une étiquette en plus, une plus value, un argument pour défendre les marches si besoin. (Exemple : les armes)

Il y a eu une grosse journée à Gerpinnes le 13 octobre, une compagnie composée des délégations de marcheurs de Fosses était présente. Quel était l'objectif de cette journée ? Vos impressions ?

H.D. : En décembre 2012, nous avons été réunis à l'hôtel de ville de Charleroi pour une conférence de presse et pour l'annonce officielle. On s'est dit qu'il serait bon de faire quelque chose et de fêter ça ensemble. Mais on s'est vite rendu compte que le nombre de participants allait être important, les finances aussi !

En juin, « Gerpinnes » a pris l'organisation en charges. Ils ont dû pallier à beaucoup de choses et en peu temps – 1800 marcheurs étaient prévus

et il y en avait 300 en plus ce jour là. Le but était de rassembler et de fêter dans l'année. En 2015, ça n'aurait plus eu de sens de le faire (rire).

Autre chose à ajouter ?

H.D. : Je dirais pour terminer, que, pour la St-feuillen, il y avait bien sûr une meilleure organisation, mais on parlait beaucoup de la présence d'observateurs UNESCO pour évaluer. On ne savait pas s'ils étaient présents mais ça se disait dans les rangs. On a eu de bons reportages télévisés, c'est bien pour l'image de Fosses. On a pu indiquer que nous étions candidats à cette reconnaissance. Je pense quand même que cela a contribué, avec le beau temps bien sûr (rire), à la réussite de 2012.

UNESCO : trop c'est trop ? (propos du rédacteur)

Depuis le 05 décembre 2012 on entend beaucoup parler de cette reconnaissance. Une fierté pour la région, certes ! Mais, qu'est-ce que cela change réellement ?

Les marcheurs n'ont-ils pas été reconnus pour ce qu'ils font, parce que ce folklore regorge de différents aspects authentiques, qui en font la richesse ? C'est un privilège d'avoir un folklore traditionnel, aux racines ancestrales, pour lequel les habitants d'une région ont une ferveur incommensurable, un folklore qui se vit et pour lequel des gens de différentes classes sociales s'unissent et frissonnent, ensemble, d'émotions. Alors, ne doit-on pas être prudent sur ce que l'on fait ?

Chaque faits et gestes posés et répétés d'années en années a du sens. Maintenant, certaines personnes « du monde » sont venues le confirmer par cette reconnaissance. Ça ne doit rien changer ! Les marches n'ont cessé d'évoluer et de s'adapter au fil des siècles, au fil des ans, en gardant leur sens initial

Le 13 octobre a eu lieu à Gerpinnes une journée que certains qualifie d'exceptionnelle. Certes, le rassemblement des différentes compagnies présentes et des 2000 marcheurs participants était impressionnant, mais qu'ont-ils réellement fait ce jour là et hors saison ?

Un défilé, une parade artificielle, pour « honorer » la reconnaissance UNESCO. Autrement dit, tous les aspects particuliers, le sens même d'une marche, étaient absents ! Si beaucoup y ont participé dans un esprit de camaraderie, aspect primordial, c'est peut-être aussi la fierté et l'égo de certains qui ont, malheureusement, guidés cette journée. Au risque de faire n'importe quoi ? Était-ce vraiment nécessaire ? Cette journée s'est clôturée par un bataillon carré « spectacle », commenté, surfait, qui a duré 3h ! Un folklore sorti de son contexte n'a plus le même sens.

Evidemment, on en a un peu parlé ce jour là et le lendemain dans la presse. En avait-on besoin ? Evidemment, l'esprit de fraternité et festif des marcheurs était, comme toujours, présent.

Espérons simplement que cela ne créera pas un précédent et que tout et n'importe quoi ne deviennent pas prétexte à une sortie de marcheurs....Car, ce folklore perdrait tout son sens.

Normalement, c'était le dernier événement pour fêter la reconnaissance, les choses devraient donc rentrer dans l'ordre pour 2014. Si la reconnaissance peut être bénéfique pour sauvegarder ce folklore, il faut surtout veiller et faire attention à ce que l'on fait de cette reconnaissance et toujours se rappeler les raisons pour lesquelles on l'a obtenue.

Pierre-Jean Vandersmissen

RECONNAISSANCE DU CARNAVAL DE BINCHE : 10 ANS DÉJÀ !



Le 07 novembre 2003, le carnaval de Binche était reconnu comme chef d'œuvre du patrimoine oral et immatériel par l'UNESCO. C'était le premier folklore belge qui obtenait ce titre.

Rencontre avec Maurice Davoine, Gille qui effectuera son 63ème carnaval en 2014.

Comment et pourquoi le carnaval de Binche a été reconnu en premier comme patrimoine moral et immatériel ?

M.D. : Parce qu'on est les meilleurs ! (rires)

Mr Devin, l'actuel bourgmestre, avait entendu parler de cette nouvelle possibilité de pouvoir faire reconnaître un folklore sur une liste du patrimoine oral et immatériel de l'humanité.

Michel Rivelard a constitué le dossier scientifique et j'ai dû réaliser un petit film de présentation. J'avais de la matière et les images qu'il fallait en tant que président du club des cinéastes de Binche.

Nous avons dû mettre l'accent sur le folklore bien sûr, mais également sur les artisans : louageurs, confection des sabots, etc... Et sur le rôle des femmes. Il a fallu bien expliquer que les femmes sont honorées également lors du carnaval mais d'une manière différente. Elles portent les oranges et s'occupent du Gille. Une Binchoise ne voudrait pas faire le Gille, elles tiennent à leur rôle.

Le dossier a été constitué et tout s'est passé relativement vite de février à novembre.

L'année d'après (2004) nous avons été reçus à l'hôtel de ville de Mons avec d'autres folklores Wallons qui étaient reconnus par la Communauté française et qui pouvaient donc prétendre également à cette reconnaissance UNESCO.

Une fierté pour les Binchois ?

M.D. : Evidemment ! Dès 15 h, à l'annonce officielle, les gens sont sortis dans la rue pour fêter ça. Il y avait des tambours, des airs de violes... On a même eu un artiste local, Marcel Boussart, qui est venu chanter des airs de Binche et récité des poèmes en patois sur la Place. Il faut savoir que chez nous pour un anniversaire, une communion, un baptême, il n'est pas rare d'avoir un « Avant-dîner » au tambour ou un air de viole ! C'était un honneur pour tous les Binchous.

Qu'est ce qui a changé ou évolué depuis 10 ans ?

M.D. : Vis-à-vis de nous et dans les sociétés : rien ! On fait comme on l'a toujours fait.

Un folklore évolue et doit évoluer bien sûr. Par exemple, anciennement, les heures de cortèges étaient fixées en fonction des heures d'arrivées des trains. Ce n'est plus le cas maintenant.

Le dimanche gras, avant la guerre, on ne sortait qu'à 14h. Mais, les gens ont commencé à se réunir plus tôt, le dimanche matin. Et petit à petit, la coutume s'est ainsi instaurée. Il a donc fallu plus de 50 ans pour que le dimanche matin devienne ce qu'il est maintenant et c'est très beau ! Mais ce n'est pas dû à la reconnaissance, c'est l'évolution et ça a été créé par les gens.

Tout en faisant attention, il faut « cadénasser » quand même pour ne pas faire n'importe quoi. C'est une des raisons pour laquelle l'ADL (Association de défense du folklore) s'est créée. On est resté tel quel. Il y a une certaine rigueur à respecter, mais il y en a toujours eu.

Qu'est ce que ça a apporté de plus ?

M.D. : A part de la fierté et beaucoup plus de monde (ce qui peut être ennuyant pour nous malgré tout...), rien ! Les normes de sécurité sont de plus en plus strictes. Le monde, c'est la rançon de la gloire ! On ne sait pas faire autrement.

A votre avis, A quoi doit-on s'attendre à Fosses et dans le milieu des marches ?

M.D. : Ce sera comme nous... Ça attire. Les gens veulent découvrir. Ici on a des Télévisions japonaises, etc... qui viennent au carnaval.

Des festivités pour les 10ans ?

M.D. : Nous aurons une séance académique où un petit film que j'ai réalisé sur l'effervescence spontanée lors de la reconnaissance sera projeté ainsi qu'un film de Mme Delière, directrice du Musée du masque, intitulé « Sang de Binchous ne peut mentir ». Elle a interrogé d'anciens Gilles; c'est très émouvant.

Suivra un vernissage d'exposition : un concours national d'affiches pour le carnaval 2014. Le public peut choisir; son avis sera pris en compte. Et les 9 et 10 novembre, 2 séances de cinéma, ouvertes au public. Il y aura, notamment, un film très rare, jamais projeté, sur un « carnaval d'été » en 1947 ou 1948. Il semblerait que c'était pour le tournage d'un film avec des acteurs connus.

Repères

NOVEMBRE

Sam 16 Souper Choucroute et Bal Oberbayern organisé par le comité de la Limôtche de Le Roux.

Mar 19 Goûter mensuel de l'amicale pensionnés d'Haut-Vent à la salle "l'Hauventoise"

Mer 20 Ste-Cécile des chorales d'Auvélais et de Fosses à la salle "l'Orbey" organisée par Senior amitié (ÉNÉO) - Messe et banquet.

Sam 23 Dés 13h: Visite de St-Nicolas dans les rues du village d'Aisemont organisée par les "Boute-en-train". St-Nicolas visite les enfants du village de Vitriaval.

Dim 24 Dés 12h dîner de St-Nicolas à Vitriaval suivi à 16h d'un spectacle pour enfants et à 17h St-Nicolas reçoit les enfants. Dîner de la marche St-Remy de Névremont à la salle "La Baillerie".

Lun 25 Conférence organisée par "Music Lovers"

Jeu 28 Jeux de cartes par l'amicale 3x20 de Bambois à l'ancienne école de Bambois. Conférence organisée par "Music Lovers".

Jeux de cartes par l'amicale 3x20 de Bambois à l'ancienne école de Bambois.

Sam 30 Sortie de St-Nicolas dans les rues de Le Roux.

Animation de la messe du soir (Collégiale) et banquet de Ste-Cé-

cile de la Royale philharmonique de Fosses-La-Ville à la salle St-André. Dés 17h Ouverture des châlets de Noël à Vitriaval, Elvis Jr chante Noël et illumination du sapin.

15ème anniversaire de la confrérie St-Eloi de Le Roux: Banquet en la salle des écoles communales de Le Roux.

DÉCEMBRE

Dim 1 Messe en l'honneur de St-Eloi suivie d'un verre de l'amitié et d'un repas frugal organisé par la confrérie St-Eloi de Fosses-la-Ville. 9h: jeux de cartes organisé par la confrérie St-Eloi de Le Roux 10h: Messe en l'honneur de St-Eloi en l'église Ste-Gertrude de Le Roux suivie de l'apéritif gratuit en la salle du restaurant scolaire.

Mar 3 Etude de l'histoire locale et généalogies - organisation du cercle d'histoire à l'espace solidarité citoyenne de Fosses-La-Ville

Ven 6 18h: brocante nocturne à Vitriaval.

Sam 7 Passage de St-Nicolas dans les rues d'Haut-Vent organisé par le comité des fêtes. Dîner de fin d'année des jeunes retraités de Le Roux.

Marché de Noël de Vitriaval de 13h à 22h suivi d'une soirée dansante.

Dim 8 Marché de Noël de Vitriaval de 13h à 22h

Lun 9 Conférence organisée par le Cercle Royal d'horticulture: "Les pétunias: technique des semis,

culture et soins" à 19h30 à la salle espace solidarité citoyenne de Fosses-La-Ville

Jeu 12 Jeux de cartes par l'amicale 3x20 de Bambois à l'ancienne école de Bambois.

Sam 14 Conférence organisée par "la Planche d'envol"- Union Royale des Ruchers Wallons- à la ferme apicole de la Mal-plaquée à Sart-St-Laurent.

Marché de Noël au hall omnisport de LeRoux organisé par la Marche Ste-Gertrude

Dim 15 Marché de Noël au hall omnisport de LeRoux organisé par la Marche Ste-Gertrude.

Mar 17 Goûter mensuel de l'amicale pensionnés d'Haut-Vent à la salle "l'Hauventoise"

Mer 18 Journée festive de Noël organisée par Senior Amitié (ÉNÉO) à la salle des fêtes du collège St-André

Ven 20 Balade de Noël organisée par le Syndicat d'Initiative de Fosses-la-Ville

Sam 21 Visite du Père Noël à Bambois organisée par le comité des fêtes du Point d'arrêt. Passage du père Noël chez les aînés d'Haut-Vent organisé par le comité des fêtes.

Sam 28 Jeux de cartes par l'amicale 3x20 de Bambois à l'ancienne école de Bambois.

Mar 31 Réveillon organisé par le comité des fêtes d'Haut-Vent

Plus de renseignements concernant les activités proposées dans le carnet annuel du Syndicat d'Initiative, ou en téléphonant au 071/71 46 24

VOTRE RECETTE DU MOIS

Gratin aux chicons

Ingrédients :

12 chicons
375 gr de riz basmati
16 tranches de jambon cuit
Sel, poivre, muscade, curry jaune,
Beurre
Farine
Lait
Gruyère râpé

Recette:

Cuire le riz.

Nettoyer les chicons et couper le pied. Couper les chicons en deux, retirer la partie dure du chicon.

Mettre de l'huile dans une poêle et ajouter du curry jaune.

Quand l'huile est bien chaude, ajouter les chicons.

Saler, poivrer, sucrer et ajouter de la muscade.

Dans un plat à gratin, étaler une couche de riz (2 sachets).

Enrouler les chicons dans les tranches de jambon.

Disposer les roulades obtenues sur le lit de riz.

Réaliser une béchamel.

Couvrir les roulades de béchamel et finir par une couche de gruyère.

Faire gratiner.

Béchamel:

Faire fondre 60 gr de beurre. Quand il est mousseux, y ajouter 60 gr de farine, tout en mélangeant.

Laisser cuire le roux quelques minutes.

Ajouter le lait froid, en mélangeant avec un fouet pour éviter les grumeaux

Ajouter du curry jaune et rectifier l'assaisonnement

Ces recettes mensuelles vous sont proposées (testées et approuvées) par l'atelier cuisine organisé au Tour de Table. Bon appétit !